



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET DE LA VALEUR

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°10002-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et de la Valeur atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- Pierres industrielles et minerais(Travaillées): un kilogrammes trente-et-un (1.31 kg) de Quartz (Blanc).

Soit au total général : un kilogrammes trente-et-un(1.31kg) de pierres.

Objet du dossier de Déclaration N°153-2024 en date du 24-09-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et conformité effectué par la Direction des Exportations et de la Valeur, suivant Procès-verbal N°10002-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 10-10-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame BEDO GILLES JOSEPH La Société BEDO Gilles Joseph

À Lot 50E bis Imerinafovoany-Antananarivo 105 et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

GOOSSENS PARIS

2place Skanderbeg 75019 Paris - France

DESTINATION FINALE: France

Le present Certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 10 octobre 2024